

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU TABLEAU DE CONFERENCE

Entre :

La structure
représentée par
dénommée l'utilisateur.

et

La Fourmilière
représentée par son président

Il est convenu :

MATERIEL MIS A DISPOSITION

LA FOURMILIÈRE met à disposition de l'utilisateur son tableau de conférence :

Pris le : à h et rendu le : à h
dans le cadre de l'animation dénommée
qui aura lieu le(s) ou du au

RESPONSABILITES

L'utilisateur désigne comme responsable du matériel :

Nom : Prénom.....
Tel :

Cette personne veillera à son bon fonctionnement et à son rangement. **L'association emprunteuse achète les marqueurs.**

L'utilisateur atteste avoir une assurance garantissant la prise en charge de tout dommage pouvant être causé au matériel emprunté. L'association atteste avoir remis une attestation d'assurance à La Fourmilière.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et de respecter l'ensemble des conditions de mises à dispositions signalées.

Il joindra à la présente convention un **chèque de caution d'un montant de 50 €** à l'ordre de La Fourmilière.

à, le

L'utilisateur, (Signature)

Le président de la Fourmilière.